

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de FRETIN,
Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,
Vu la demande du 7/10/2025 de la société SED Travaux publics, 2 rue Roland Sergeant 62880 Pont à Vendin, pour le compte de la société CITEOS,
D'effectuer un enfouissement de réseaux dans la rue Raymond Poincaré 59273 FRETIN,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au droit du chantier,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : La société SED Travaux publics est autorisée à effectuer les travaux à partir du 3/11/2025 jusqu'au 12/12/2025 dans la rue Raymond Poincaré 59273 FRETIN, suivant le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Seuls les véhicules représentant l'organisme SED Travaux publics seront autorisés à stationner au jour et horaires inclus à l'article 1^{er}. Sont inclus au droit de chantier :

- Circulation en demi-chaussée, la vitesse limitée à 30 KM/H.

ARTICLE 3 : Les véhicules en stationnement, gênant l'exécution des travaux, pourront être évacués et mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants. (Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant).

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation de la circulation sera mise en place par l'entreprise adjudicataire des travaux conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité. La signalisation interdisant le stationnement sera disposée sur le domaine public 48 heures au minimum avant la date d'effet de l'interdiction.

ARTICLE 5: Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 6: Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Fretin,
Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable du SDIS 59 Groupement 3 Service Prévision
à VILLENEUVE D'ASCQ,
Monsieur le Président de la MEL,
Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Fretin,
Le responsable de l'entreprise SED Travaux publics,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fretin le 13/10/2025,
Madame Le Maire,
Marie-Jeanne Marseguerra.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

- le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

FRETIN

Echelle: 1/1739

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

ANNEXE ARRETE N° AG 1225



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

RUE RAYMOND POINCARÉ.



Emprise du chantier.

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 10/10/2025
Signature